

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 68/SPCG portant titularisation de M. Honoré Barrih en qualité de Commandant de Cercle et Président du Tribunal de 2° degré d'Ali-Sabièh.

n° 68/SPCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
2 octobre 1967

Numéro JO
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro
10 octobre 1967

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 8 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas promulguée par arrêté n° 1279 du 5 juillet 1967

Vu l'arrêté n° 1/SPCG du 7 juillet 1967 portant constitution et nomination des Ministres formant le Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu le décret du 4 juin 1938 concernant l'organisation de la justice autochtone dans le Territoire (art. 47)

Vu la décision n° 859/BPE du 19 mai 1967 nommant M. Honoré Barrin, à titre intérimaire, Commandant de Cercle d'Ali-Sabieh et Président du Tribunal de deuxième degré

Sur proposition du Ministre des Affaires intérieures

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa Séance du 2 octobre 1967.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, M. Honoré Barrin, attaché de 2e classe, 4 échelon du Corps autonome des attachés de la France d'outre-mer, est titularisé dans ses fonctions actuelles en qualité de Commandant de Cercle d'Ali-Sabieh et Président du Tribunal de 2e degré dans le ressort dudit cercle.

Art. 2

Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er octobre 1967, sera publié, enregistré et exécuté partout où besoin sera.